

LE CABINET D'AVOCATS ARCHERS : DU SUR-MESURE POUR LE REDRESSEMENT D'ENTREPRISES

Le cabinet **Archers** conseille et défend les intérêts de ses clients dans les principaux domaines du droit des affaires, de la fiscalité, de la finance, de l'immobilier, du contentieux, de l'arbitrage. Son département Restructuration & Entreprises en Difficulté a pour ambition d'épauler les clients du cabinet, français et internationaux, dans toutes leurs situations de crise. Il est dirigé par Fabrice Patrizio, spécialisé en retournement d'entreprises.



Fabrice Patrizio

Quel est le savoir-faire de votre cabinet ?

Créé en 2009, notre cabinet est composé d'une quarantaine d'avocats exerçant quatre métiers dans le droit des affaires (M&A, la finance, le fiscal, le contentieux et la restructuration entreprise, avec une activité transversale reconnue qui est l'immobilier). Il intervient pour des groupes industriels, des compagnies d'assurance, des fonds souverains, des fonds d'investissement, d'établissements financiers, ou leurs dirigeants tant en France qu'à l'étranger, grâce à un réseau de correspondants choisis spécifiquement pour leurs compétences et leur flexibilité.

Comment s'organise votre département dédié à la restructuration d'entreprises ?

Notre département « restructuring » est pris en charge par trois associés dont deux travaillant à temps plein pour cette activité : Anthony Martinez et moi-même. Nous sommes tous des anciens de grandes maisons françaises ou anglo-

saxonnes où nous exerçons déjà ces compétences dans nos cabinets précédents.

Etes-vous à même de prévenir les situations de crise ?

Nous sommes souvent malheureusement saisis trop tard ! Mais quand les groupes et les sociétés ne sont pas encore en cessation des paiements, une de nos activités consiste à éviter les dépôts de bilan et à trouver une solution pour l'entreprise (renforcement du cash à court terme, soutien des pouvoirs publics, recherche d'un acquéreur pour certains actifs de l'entreprise...). Dès les premiers signes cliniques, il faut saisir et consulter !

Qui est susceptible de vous saisir en cas de situation de crise ?

Nous sommes souvent saisis par des fonds d'investissements, des industriels qui viennent nous voir pour traiter les difficultés de leurs filiales et trouver la meilleure solution possible pour l'emploi ou bien par des acquéreurs d'entreprises en difficulté. Nos dossiers sont souvent d'une certaine taille avec au moins une centaine de salariés concernés.

Avez-vous quelques exemples d'interventions ?

À titre d'exemple très concret, nous avons conseillé le groupe Eram, propriétaire de Tati. Dans ce grand dossier public de l'année 2017, nous avons beaucoup travaillé sur le projet de cession de Tati avec comme objectif de préserver la quasi-totalité des emplois (objectif qui a été

BIO EXPRESS

Admis au barreau de Paris en 1997, Fabrice Patrizio est diplômé d'HEC (1994) et de l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon (1992). L'avocat est spécialisé en restructuration financière et d'entreprises ainsi que dans les procédures collectives, tant sur les aspects « conseil » que « contentieux ». Fabrice Patrizio intervient aussi très régulièrement dans le cadre de contentieux, en particulier sur des contentieux entre actionnaires, des litiges financiers et boursiers ainsi que pour des conflits de responsabilité. Il dispose enfin d'une solide expérience en matière de fusions & acquisitions, concernant des sociétés cotées et non cotées, des sociétés en difficulté, mais aussi des entreprises familiales, françaises ou internationales. Avant de rejoindre le cabinet Archers, Fabrice Patrizio était associé au sein du cabinet Rambaud Martel d'abord, puis Orrick Rambaud Martel (Orrick Herrington & Sutcliffe), après avoir exercé pendant deux ans aux États-Unis. Il est référencé comme « leading individual » en restructuration et procédures collectives par le guide Chambers Europe. Il est membre de l'Association pour le Retournement des Entreprises.

« NOTRE TRÈS BELLE ÉQUIPE DE SPÉCIALISTES EN PROCÉDURES COLLECTIVES EST CAPABLE DE TRAVAILLER POUR UNE CLIENTÈLE FRANÇAISE, MAIS SURTOUT ÉTRANGÈRE, AVEC UN FOCUS SUR DES OPÉRATIONS DE TAILLE IMPORTANTE ET LE TOUT POUR UN PRIX ATTRACTIF. CE QUI N'EST PAS NEUTRE QUAND ON ÉVOQUE DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ ! » EXPLIQUE FABRICE PATRIZIO.

atteint avec le concours d'un administrateur judiciaire de talent, Maître Philippe Jeannerot).

Exercez-vous vos compétences pour des entreprises beaucoup plus petites ?

Oui, mais cela est plus rare. Nous essayons de nous focaliser sur les entreprises de taille importante.

Dans le cadre du dossier Ascometal, entreprise qui emploie près de 2000 personnes, nous avons conseillé l'actionnaire, en 2014, le fonds Apollo Global management. Pour ce type de dossiers, notre intervention consiste à trouver un soutien financier interne ou externe, à travailler sur un plan d'apurement du passif ou sur toute autre solution qui permette de préserver un maximum d'emplois. Si malheureusement, aucune solution ne se présente, nous accompagnerons l'entreprise en difficulté ou ses actionnaires conformément à la réglementation de manière, notamment, à ce que la responsabilité des dirigeants ou des actionnaires ne soit pas engagée.

Au moment de vos interventions, travaillez-vous avec d'autres partenaires ?

Nous nous adjoignons les services d'experts financiers, en communication et des confrères spécialisés en droit du travail des procédures collectives ; en fait, une partie de notre rôle est d'animer une équipe pluridisciplinaire pour être certain de traiter tous les aspects du dossier. Nous devons nous assurer d'une prestation sur-mesure, à la hauteur des enjeux et de problématiques aussi diverses que l'immobilier, le social ou le fiscal par exemple.

Intervenez-vous pour le compte de sociétés étrangères ?

Oui, une majorité de nos clients sont des clients étrangers qui nous saisissent, en particulier, sur des questions d'entreprises en difficulté. Cela a été le cas en 2016 avec un consortium chinois qui a tenté de reprendre à la barre le groupe Altis Semiconducteur.

Quelle est votre valeur ajoutée ?

Le sur-mesure à un prix raisonnable ! Nous disposons d'une très belle équipe de spécialistes en procédures collectives et nous veillons à ce que les prix de nos prestations permettent constamment d'atteindre un très bon rapport qualité-prix. Ce qui n'est pas neutre quand on évoque des entreprises en difficulté !

Quels sont vos résultats ?

Depuis plus de 20 ans, nous nous occupons notamment des intérêts des actionnaires et de ceux des dirigeants d'entreprises en difficulté. Nous avons toujours évité leur mise en cause ou bien gagné les contentieux les concernant.

Que pensez-vous du cadre juridique du retournement d'entreprise en France ?

Entre 2005 et 2014, nous avons eu le droit à plus de six réformes successives ! Avant 2005, le droit des procédures collectives était très en faveur du débiteur dans une logique de préservation de l'emploi. Mais depuis 2005, le droit des procédures collectives s'est progressivement rééquilibré au profit des créanciers, ce qui est une bonne chose.

Est-ce une bonne nouvelle pour vous ?

L'économie a besoin de banquiers pour fonctionner ! Or si les financiers sont systématiquement maltraités, nous aurons de plus en plus de mal à trouver des financements pour nos entreprises et pour développer nos emplois ! Il est donc important d'avoir un droit des procédures collectives respectueux de toutes les parties prenantes : créanciers, débiteurs, salariés, sans que les uns ne l'emportent sur les autres.

Les réformes sont-elles derrière nous ?

Le vrai sujet reste social. Dans le droit des procédures collectives, nous n'avons pas encore eu la grande réforme tant attendue en droit social ! ■